

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 5 JANVIER 2011

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Christian KLIPFEL, conseiller municipal, qui a donné procuration à Alfred SCHMITT, et Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal, qui a donné procuration à Pierre MAMMOSSER.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL.

Le Maire ouvre la séance en présentant ses vœux à l'assemblée et lui souhaitant bonheur, santé et grande activité au service des concitoyens. Il rappelle que l'année 2011 sera une année chargée. Par ailleurs, suite aux travaux du pôle maison des services, les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu à La Saline avec l'espoir de revenir à la mairie avant la fin de l'année.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le Maire demande au conseil municipal d'adopter les comptes rendus des réunions de conseil municipal des 1^{er} et 15 décembre 2010. Alfred SCHMITT relève que son intervention concernant l'éclairage de la rue des Ecoles n'avait pas été transcrite dans les comptes rendus. Suite à cette intervention, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Béatrice HOELTZEL) pour la réunion du 1^{er} décembre 2010 et deux abstentions (Béatrice HOELTZEL et Eric HUBERT) pour la réunion du 15 décembre 2010, approuve les comptes rendus.

02.12.2010

- rencontre avec M. Valentin SUTTER pour l'étude de faisabilité de l'ancienne maison juive rue de la Bergerie
- première réunion de travail avec les représentants de la maîtrise d'œuvre et de la communauté de communes du Soultzerland pour la restructuration du groupe scolaire ; la prochaine réunion aura lieu le 6 janvier 2011
- cérémonie de remise de médailles et d'insignes des sapeurs-pompiers du groupement Nord au centre d'incendie et de secours de Haguenau ; le sergent-chef FUCHS-PFEIFFER Valérie et le caporal Gilbert ABERTH ont été récompensés avec une médaille de vermeil

03.12.2010

- rencontre avec l'architecte des Bâtiments de France pour le projet de construction de l'hôtel-restaurant

04.12.2010

- fête de Noël du relais d'assistants maternels

- inauguration du festival des Tradi'sons ; le festival s'est déroulé dans de bonnes conditions avec un marché de Noël bien fréquenté ; la pièce de théâtre a eu un succès satisfaisant
- inauguration de l'exposition avicole
- fête de la Sainte-Barbe de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

06.12.2010

- réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt

07.12.2010

- fête de la Saint Nicolas de la halte-garderie à La Saline
- comité de pilotage du périscolaire et de la halte garderie : le périscolaire accueille un peu moins d'enfants que l'année scolaire précédente avec une moyenne de 40/45 enfants par jour ; pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans réservé exclusivement aux enfants de Soultz-sous-Forêts vu que la commune finance le surcoût des charges et assure l'encadrement au niveau des transports, sur les 10 places réservées 8 sont occupées. De son côté la halte garderie fonctionne bien avec un très bon niveau d'occupation, ce qui signifie que les deux services répondent aux besoins de la population

Pour Jean-Laurent VONAU cela montre que la politique petite enfance mise en œuvre lors du précédent mandat n'est pas aussi mauvaise ...

- réunion du comité local d'animation de la ligne TER Strasbourg/Haguenau/Nord Alsace à Haguenau ; à noter que les travaux de modernisation de la ligne Haguenau-Niederbronn présentent un important surcoût par rapport à ce qui avait été prévu dans le contrat de projet 2007/2013 ; par répercussion on peut être inquiet pour les délais de réalisation de la modernisation de la ligne Haguenau-Wissembourg

08.12.2010

- fête de Noël du club des Aînés Ruraux

10.12.2010

- réunion de démarrage de chantier du pôle maison des services avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises

10.12.2010

- cérémonie officielle de la Sainte Barbe pour l'unité territoriale de Soultz-sous-Forêts

13.12.2010

- réunion du SCOTAN

14.12.2010

- fête de Noël des enfants de l'école maternelle

15.12.2010

- signature de la convention avec la Paroisse Protestante et la Fondation du Patrimoine pour la restructuration de l'orgue de l'église protestante
- « les mercredis du handball » au gymnase du collège
- réunion extraordinaire du conseil municipal

16.12.2010

- fête de Noël des enfants de l'école élémentaire

17.12.2010

- réunion de chantier du pôle des services
- lecture de validation du règlement du transport scolaire avec les parents d'élèves des écoles, dernière étape avant application de ce règlement
- mise en place d'une restauration scolaire de « secours » à La Saline, avec le personnel du périscolaire, suite aux intempéries et à l'annulation des transports scolaires
- fête de Noël du périscolaire à la Saline

20.12.2010

- réunion pour l'organisation du recensement de la population avec le coordonnateur communal et les agents recenseurs
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland : arrêt du PLU

21.12.2010

- signature de l'acte pour l'achat des terrains STURM

22.12.2010

- remise des derniers diplômes d'honneur des anciens combattants de la deuxième guerre mondiale à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer
- jury du concours des illuminations et des vitrines de Noël (point 6 de l'ordre du jour)

23.12.2010

- rencontre avec M. BURCKHARDT du centre technique du Conseil Général de Wissembourg pour les problèmes de déviation suite aux travaux du pôle maison des services

29.12.2010

- rencontre avec M. LEBEDEL de la chorale du Sultzerland et du Hattgau pour une éventuelle convergence avec la chorale de l'école de musique et pour l'animation de centre de compétence de la voix de La Saline

05.01.2011

- réunion de la commission de sélection des offres : ouverture des plis pour la restructuration de l'orgue de l'église protestante et attribution des travaux du lot « Menuiserie intérieure et extérieure » du pôle maison des services

2. PROJETS ET TRAVAUX

➔ Pôle maison des services

Le Maire informe l'assemblée que les services administratifs de la mairie ont déménagé à l'annexe de la mairie ; les travaux de démolition devraient démarrer lundi le 10 janvier 2011, la clôture de chantier sera installée dès le début des travaux et la déviation pour la circulation sera mise en place pendant les travaux de démolition relatifs à l'ancienne maison Staub. Pendant les travaux l'accès piétons pour la mairie se fera par la médiathèque et une signalisation sera mise en place.

- **Lot n° 7 - Menuiserie extérieure et intérieure**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commission de sélection des offres avait déclaré le lot 7 « Menuiserie extérieure et intérieure » infructueux et avait décidé de le

traiter en marché négocié. Suite à un nouvel appel de mise en concurrence, 2 entreprises ont répondu ; il s'agit des entreprises VOLLMER Menuiserie de Melsheim et SCHALCK de Niedermodern dont les offres respectives s'élèvent à 352 708,55 € HT et 248 064,98 € HT. Le maître d'œuvre a fait l'analyse de ces 2 offres et propose de retenir l'entreprise SCHALCK de Niedermodern. Les membres de la commission de sélection des offres ont pris connaissance du rapport d'analyse des offres et des tableaux comparatifs et proposent au conseil municipal de retenir l'entreprise SCHALCK de Niedermodern pour une offre à 248 064,98 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise SCHALCK de Niedermodern pour un montant de 248 064,98 € HT, soit 296 685,72 € TTC et autorise le Maire à le signer.

Suite à cette attribution le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 1 367 842,75 € HT.

- **Location d'un hangar pour entreposer du matériel**

Le Maire informe le conseil municipal que, vu la capacité restreinte de rangement aux ateliers municipaux, le matériel technique est rangé dans différents endroits dont le sous-sol de la médiathèque, le garage et la cave de l'école élémentaire et les annexes de la trésorerie. Comme le stationnement des véhicules ne sera plus possible dans la cour de la mairie suite aux travaux du pôle des services, le Maire propose de louer un hall de stockage pour entreposer tout ce matériel ce qui permettrait notamment de libérer les places de stationnement sous la médiathèque.

Une opportunité de location a été trouvée à Leiterswiller ; il s'agit d'un hall de stockage appartenant à M. Jean-Luc WAGNER - 67, rue des Eglises à Leiterswiller. Le loyer demandé est de 600 € par mois, les charges locatives et l'assurance étant à la charge de la commune. Une entreprise de Wissembourg avait loué ce local pendant 9 ans.

Il propose de louer ce local pendant un an, renouvelable si nécessaire et demande au conseil municipal de se prononcer.

A la question d'Alfred SCHMITT concernant les locaux FUNFROCK, le Maire répond qu'ils sont occupés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la location du hall de stockage à Leiterswiller appartenant à Monsieur Jean-Luc WAGNER et autorise le Maire à signer le contrat de bail avec le propriétaire pour une durée de un an, à compter du 10 janvier 2011, renouvelable si nécessaire.

3. RECENSEMENT DE LA POPULATION

→ Création des emplois du coordonnateur communal et des agents recenseurs

Le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu à Soultz-sous-Forêts et à Hohwiller du 20 janvier 2011 au 19 février 2011.

La commune a été divisée en 6 districts, 5 districts pour Soultz-sous-Forêts et 1 district pour Hohwiller. Pour effectuer ce travail, le recrutement de 6 agents recenseurs est nécessaire, ainsi que la nomination d'un coordonnateur communal.

Il propose de nommer Madame Solange BORDIER, coordonnateur communal ; le recensement de la population sera effectué par Mmes et MM. Houria BENDJEDOU, Catherine DAAB, Tobias DAMM, Joffrey JAEGER, Louise JAEGER (Hohwiller), et Véreine KLEIN.

→ Rémunération

- **coordonnateur communal**

L'INSEE estime la durée de travail à 4 heures/semaine/agent recenseur pendant la période de recensement, il faut rajouter la préparation et la clôture du recensement ; au total la durée de travail est d'environ 6 semaines. En concertation avec l'intéressée, le Maire propose une rémunération forfaitaire de 1 500 € brut.

- **agents recenseurs**

La commune bénéficiera d'une dotation forfaitaire de l'Etat à raison de 1,72 €/habitant et 1,13 €/logement. Chaque agent recenseur travaillant à son rythme, et vu qu'il est très difficile d'évaluer les heures de travail de chacun, Le Maire propose de rémunérer les agents en fonction de la collecte, à raison de 1,72 €/habitant et 1,13 €/logement. Il rappelle que lors des recensements précédents il avait été procédé de la même façon.

A la question de Jean-Laurent VONAU souhaitant connaître les limites des districts de recensement, le Maire répond que le plan sera transmis aux conseillers municipaux.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création des emplois et la rémunération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée les emplois de coordonnateur communal et d'agents recenseurs ; il approuve les propositions du Maire quant aux rémunérations.

4. PERSONNEL COMMUNAL

→ Responsable des activités musicales

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'engagement du responsable des activités musicales en tant qu'agent non titulaire est arrivé à échéance le 31 décembre 2010 et qu'il faudrait créer l'emploi pour une nouvelle période de un an, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 aux mêmes conditions, à savoir : professeur d'enseignement artistique, catégorie B - indices brut 433, majoré 382, coefficient d'emploi 9,25/20^e. La déclaration de vacance de poste a été faite auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le Maire rappelle que la fréquentation de l'école municipale de musique a bien évolué, mais que l'effectif de l'harmonie est toujours très restreint.

Jean-Laurent VONAU estime que si l'école de musique se développe, l'harmonie va en bénéficier. Il n'en reste pas moins qu'un bon élément n'a pas forcément envie de rejoindre une équipe dont les possibilités sont limitées.

Pour Alfred SCHMITT il faut éviter de délocaliser les jeunes vers d'autres harmonies.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 voix contre (Christian KLIPFEL) décide la création de l'emploi de responsable des activités musicales. L'agent est embauché comme agent non titulaire pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ; il sera rémunéré dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, catégorie B - indices brut 433, majoré 382 avec un coefficient d'emploi de 9,25/20^e.

→ Heures supplémentaires de dimanche et jours fériés

Le Maire informe le conseil municipal que les agents des services techniques ont été sollicités le 11 novembre 2010 lors de la commémoration de l'Armistice, mais surtout au mois de décembre d'une part pour le festival des Tradi'sons de Noël et d'autre part en raison des intempéries (neige et verglas). Il faut donc autoriser le paiement d'heures supplémentaires de dimanches et jours fériés

Novembre 2010 : 3 heures pour Yannick DELILLE et Jean-Yves JUNG

Décembre 2010 : 16 h 30 pour Christian BILLMANN et Yannick DELILLE ; 17 h 30 pour Thomas GORGUS ; 11 h 30 pour Jean-Yves JUNG et 21 heures pour Eric KREISS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de ces heures supplémentaires de dimanches et jours fériés.

→ Informations sur le recrutement du responsable comptable et financier

L'offre d'emploi avait été diffusée dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et sur le site Internet du Centre de Gestion. Une bonne trentaine de candidatures a été réceptionnée. Suite à une première sélection, 7 personnes ont été convoquées pour un entretien dont 2 personnes pour 2 entretiens. Il s'agissait essentiellement de candidats appartenant à la fonction publique territoriale et pouvant être recrutés par mutation.

Les 2 candidatures finales impliquaient des organisations différentes au sein de la cellule administrative : la connaissance approfondie de l'ingénierie financière publique et l'expérience opérationnelle dans ce domaine ont finalement été privilégiées.

La personne sera recrutée par mutation ; elle est actuellement employée par la commune d'Obersoultzbach et rejoindra notre collectivité dans les meilleurs délais possibles (maximum 1^{er} avril 2011).

5. PROCESSUS DE GESTION DU CALENDRIER DES FETES

Le Maire informe l'assemblée qu'il avait été interpellé par diverses associations pour l'organisation de manifestations et qu'il a réceptionné une lettre du Président du Tennis de Table Soultz-sous-Forêts relative au calendrier des manifestations 2011 et notamment la tenue d'un deuxième loto par la Croix-Rouge, trop rapprochée de leur propre manifestation. Dans cette lettre le Président du TT estime que le bilan de leur dernier loto fait ressortir un préjudice estimé à environ 300 € de bénéfice, et il souhaite connaître la position de la commune concernant l'établissement de ce calendrier.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le sujet.

Pour Alfred SCHMITT le calendrier des fêtes est établi pour éviter que les fêtes ne se chevauchent mais il n'est pas forcément contraignant.

Pour Claude LINDNER, si le football club voulait organiser un loto, personne ne pourrait l'interdire

Pour Jean-Laurent VONAU, vu la quarantaine d'associations, il y a forcément des manifestations qui se chevauchent, il estime qu'il y a une liberté associative et suggère que l'OMACSL gère ce calendrier

Pour Christophe SCHIMPF la situation est nouvelle et il faut trouver une conciliation

Ernest ROTT estime que dans l'intérêt de chaque association, il faut éviter de faire la même manifestation 3 semaines de suite

Pour Eric HUBERT ni l'OMACSL ni le Maire ne peuvent interdire une manifestation

Céline GEFFROY estime qu'il n'y a pas eu de dégâts collatéraux, car les 2 lotos n'ont pas drainé le même public. Le Maire a le même sentiment : le loto de la Croix-Rouge a drainé certains participants venus de très loin, alors que le loto du tennis de table est majoritairement fréquenté par des joueurs plus locaux.

Suite à ces différentes interventions, le Maire fait part de la réponse écrite qu'il a faite au Président du Tennis de Table. Dans cette lettre il rappelle que le Maire n'a pas autorité à interdire une manifestation, sauf à faire usage de ses pouvoirs de police et que ceci ne peut se faire que dans le cadre strict de l'application de la loi. Il précise qu'il lui semble néanmoins nécessaire de fixer des règles et se donner les moyens de les faire appliquer,

afin de maintenir et de développer la cohésion entre les différentes associations de la commune.

Il propose à l'assemblée de saisir l'OMACSL pour que celui-ci crée une commission chargée de la gestion du calendrier annuel des manifestations, qui fonctionnerait selon une procédure et des règles fixées par l'OMACSL. Elle aurait en charge la collecte des différentes dates des manifestations des associations membres et non membres de l'OMACSL, la rediffusion de ces dates auprès des membres de l'OMACSL et la gestion des litiges. Les événements de la commune seraient prioritaires, suivies par les manifestations portées par les membres de l'OMACSL ; les manifestations des structures non membres de l'OMACSL n'interviendraient qu'en dernier ressort, sauf s'il s'agit d'événements d'utilité publique.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et demande à l'OMACSL de gérer le calendrier annuel des manifestations. Il ne lui semble toutefois pas pertinent que le Maire intervienne en dernier ressort si un litige subsiste.

6. AFFAIRES FINANCIERES

→ Concours locaux des illuminations de Noël

Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller et Président du jury, fait part que les membres sont passés à Soultz-sous-Forêts et à Hohwiller pour rechercher les plus belles illuminations de Noël ; il propose la classification suivante aux différents concours locaux d'illuminations:

- **Concours local « Les Lumières de la Ville »**

CLASSEMENT	NOMS - PRENOMS ADRESSE DES LAUREATS	MONTANT ATTRIBUE
Hors concours	M. et Mme Michel HAUSHALTER 4, chemin du Sel - SOULTZ-SOUS-FORETS	--
1 ^{er} prix	M. et Mme Pierre MORTIER 9, rue du Vignoble - SOULTZ-SOUS-FORETS	80 €
2 ^e prix	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann - SOULTZ-SOUS-FORETS	65 €
3 ^e prix	M. et Mme Rodolphe EYERMANN 8, rue Schindelbach - SOULTZ-SOUS-FORETS	50 €
4 ^e prix	M. et Mme Claude SCHAB 34, rue Muntz - SOULTZ-SOUS-FORETS	35 €
5 ^e prix	M. et Mme Bruno FRANK 30, rue du Maire Geiger - SOULTZ-SOUS-FORETS	35 €
6 ^e prix	M. et Mme Stéphane MEYER 26a, rue de Pechelbronn - SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
7 ^e prix	M. et Mme Eugène SUTTEL 12, rue de Marienbronn - SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
7 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Paul BOISSARIE 32, rue de la Gare - SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
9 ^e prix	Mme Yvette SCHMITT 24, rue de la Dîme - SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
10 ^e prix	M. et Mme Jean SATORI 15, rue de Lobsann - SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €

- **Concours local « Les plus belles vitrines des commerces »**

CLASSEMENT	NOMS - PRENOMS ADRESSE DES LAUREATS	MONTANT ATTRIBUE
1 ^{er} prix	OPTISSIMO 40, rue des Barons de Fleckenstein - SOULTZ-S/FORETS	80 €
2e prix	MECHE REBELLE 22, rue des Barons de Fleckenstein - SOULTZ-S/FORETS	60 €
3 ^e prix	BOULANGERIE COTTENTIN 27, rue des Barons de Fleckenstein - SOULTZ-S/FORETS	30 €
3 ^e prix ex-aequo	BOULANGERIE HOELTZEL 35, rue des Barons de Fleckenstein - SOULTZ-S/FORETS	30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ce choix et vote un crédit de 1 355 € sur article 6574 pour l'ensemble des concours locaux 2010 qui sera repris au budget primitif 2011.

Il souhaite également mentionner la décoration de Noël de la vitrine de la maison de Marie-José SCHALLER, les illuminations de la place de retournement rue Louis-Philippe Kamm, ainsi que la participation de la Bijouterie LANTZ au festival des Tradi'sons de Noël à travers le port de costumes de l'époque 1910.

→ Fixation du prix du bois enstéré

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide de maintenir le prix du bois enstéré (hêtre et chêne) à 45 € HT le stère pour 2011 ; à ce prix se rajoutent la taxe de 2% pour l'entretien du Wiedenweg et la TVA à 5,5%.

→ Lotissements communaux - Régularisations d'écritures

- **Décision modificative**

Par délibération du 1^{er} décembre 2010, le conseil municipal avait voté des crédits pour solder les différents lotissements communaux ; les sections n'étant pas équilibrées, il faut compléter la délibération par le vote des crédits suivants :

Recettes d'investissement - chapitre 021 : 174 331 €

Dépenses de fonctionnement : chapitre 023 : 174 331 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

- **Subvention**

Les opérations de lotissement présentent effectivement un solde négatif de 397 524 €, mais la subvention à voter doit prendre en compte la totalité qui s'élève à 571 855 € ; le conseil municipal, à l'unanimité, décide la participation de la commune sous forme de subvention en nature de ce montant et l'amortissement de cette subvention en une année, en 2011.

7. DIVERS

→ Informations

- La direction régionale de l'INSEE a communiqué les populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Commune de Soultz-sous-Forêts :

- population municipale : 2876
- population comptée à part : 54

- population totale : 2930

dans ces chiffres est comprise la population de la **commune associée de Hohwiller**

- population municipale : 394
 - population comptée à part : 4
 - population totale : 398
- lettre de la section E.C.T. de Strasbourg - Sud Rail interpellant sur le fait que la direction nationale de la SNCF envisage d'étendre l'expérience des RER parisiens aux trains express régionaux partout en France se traduisant par la suppression de l'accompagnement systématique des TER par un contrôleur

➔ Prochaines réunions et manifestations

- concert à l'église protestante : jeudi 6 janvier 2011 à 19 heures
- cérémonie de vœux de la municipalité : vendredi 7 janvier 2011 à 20 heures à la Saline
- fête de Noël de la résidence Sultzerland : samedi 8 janvier 2011 à 12 heures à La Saline
- remise des diplômes du brevet des collèges : jeudi 13 janvier 2011 à 18 heures à La Saline
- soirée élus/personnel : vendredi 14 janvier 2011 à 19h30 au restaurant « La Grange fleurie » à Hohwiller
- fête des personnes âgées de Hohwiller : samedi 15 janvier 2011 à 12 heures au restaurant « La Grange Fleurie » à Hohwiller
- dîner et visite de la base aérienne 901 : jeudi 20 janvier 2011 à 19h30
- fête des personnes âgées de Sultz-sous-Forêts : dimanche 30 janvier 2011 à 12 heures à La Saline
- prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 2 février 2011 à 20h15 à La Saline

Dominique STOHR informe que le jour de collecte des poubelles bleues a changé et que le ramassage s'effectue maintenant le lundi ; l'information est publiée sur le site Internet et sur le panneau lumineux de la Ville et les calendriers sont disponibles à la mairie.